

Paris, le 5 janvier 2019

Cher confrère,

Pour vous engager (ou vous réengager) dans l'accréditation des médecins en tant qu'ORL et CCF exerçant une activité chirurgicale dans un établissement de santé public ou privé certifié par la HAS, vous devez :

1. Adhérer à « ORL-DPC - Accréditation » à l'aide du bulletin d'inscription ci-après pour un montant annuel de 90€.
2. Vous connecter sur le SIAM 2 (Site d'Accréditation des Médecins) à l'adresse suivante <https://accréditation-des-medecins.fr>
3. Renseigner vos identifiants dans la rubrique « mon compte » en haut et à droite.
4. Choisir dans le menu déroulant la spécialité « ORL - Chirurgie de la face et du cou »
5. Dans la liste des programmes, cliquer sur l'intitulé : « Programme A- ORL-DPC »
6. Nous adresser par voie postale ou par mail, une photocopie (ou copie scannée) :
 - de votre diplôme de docteur en médecine
 - des pièces officielles attestant de votre spécialité et de votre inscription en tant que spécialiste en Chirurgie ORL et CCF (inscription au tableau de l'Ordre des Médecins en tant que spécialiste en ORL et CCF ou attestation de membre de la SFORL délivré par la société Française d'ORL et CCF).

Ces documents devront être signés et certifiés sur l'honneur : identiques aux originaux.

Votre parcours d'accréditation devra répondre aux items suivants :

- **Déclarer 2 EIAS par an** (Evénement Indésirable Associé aux Soins) :

Ciblés dans les domaines proposés :

- Défaillance de prise en charge de l'amygdalectomie. (REC_2017_010086)
- Erreur d'identification du site opératoire en chirurgie ORL et CCF. (REC_2017_010087)
- Défaillance et inadéquation du matériel en chirurgie ORL et cervico-faciale (REC_2017_010088)
- Défaillance dans la prise en charge d'un patient en ambulatoire. (REC_2017_010090)
- Solution de sécurité pour le patient (SSP) : coopération entre anesthésistes réanimateurs et chirurgiens. (REC_2017_010091)

Ou non ciblés (pour d'autres événements).

- **Participer à une réunion d'information** / formation lors d'un des Congrès ORL : SFORL ou ASSISES d'ORL (ACT_2017_010173)
- **Participer à une EPP** sur la gestion des risques et ou les activités chirurgicales de la spécialité dans votre établissement (ACT_2017_010176)
- **Participer activement et régulièrement à une RMM** (Revue de Mortalité et de Morbidité) dans votre établissement. (ACT_2017_010177)
- **Participer à une action de DPC** concernant la gestion des risques opératoires dans la spécialité, organisé par ORL-DPC, organisme agréé de notre spécialité par l'ANDPC (Agence Nationale du DPC). (ACT_2017_010178)

En cas de problèmes

La HOTLINE du SIAM gérée par
M. Rachid FOURALI, chef de projet de la HAS

r.fourali@has-sante.fr
helpdesk.siam@has-sante.fr
01 76 24 89 27

Dr. Michel HANAU
Gestionnaire, Commission Risque Inter Spécialité

michelhanau.ori@orange.fr
06 80 57 37 77

Nous vous remercions de votre engagement.
Bien cordialement,

Dr. Jean-Michel KLEIN
Président ORL-DPC/
Accréditation

Michel HANAU
Gestionnaire
Commission Risque

Nadia AOUACHE
Directrice ORL/DPC



Bulletin d'adhésion 2019

Le Docteur :

Nom - Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

N° RPPS : _____ Sexe : _____

Tél Prof. : ____/____/____/____/____

Tél mobile : ____/____/____/____/____

E-mail : _____

Date et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Année d'installation : _____ Année de thèse : _____ Année de qualification : _____

Libéral exclusif Hospitalier exclusif Exercice mixte Salarié non hospitalier

Règle son adhésion pour l'année 2019 d'un montant de 90€ :

⇒ Par chèque à l'ordre d'ORL-DPC – ACCREDITATION

Coupon à retourner à ORL-DPC - ACCREDITATION accompagné de votre chèque et des documents utiles :
3, rue de l'Arrivée- BP 50 – 75749 PARIS Cedex 15 - Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : accreditation@orl-dpc.org